

**N° OJ : 48****Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025****Objet : Sports.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 90.900,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total 90.900,00 EUR à l'attention des associations suivantes répartis comme suit:

- 1) 3.000,00 EUR à l'asbl Ser Ochir pour le tournoi amateur de lutte mongole en Europe;
 - 2) 10.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous pour le tournoi 2025;
 - 3) 25.000,00 EUR à l'asbl TOUR & TAXIS PADEL CLUB BRUSSELS pour l'évènement "Padel 2025";
 - 4) 5.000,00 EUR à l'asbl "Verenigde Opwijkse Wielclub" pour les courses cyclistes;
 - 5) 3.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Fondation KickCancer" pour sa course solidaire;
 - 6) 6.650,00 EUR à l'asbl EQUALITY SPORT & CULTUURL pour la journée promotion sport 2025;
 - 7) 2.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour les tournois d'aviron (regates du port de Bruxelles);
 - 8) 1.250,00 EUR à l'asbl Les Lendemain de la Veille pour la compétition "Les Relais givrés 2025";
 - 9) 35.000,00 EUR à l'asbl Brussels Basketball pour les Match de championnat;
- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :